

**OFFICE DE L'EAU DE GUYANE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° CA-OEG / 17 / 07**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**PORTANT APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 JANVIER 2017**

Le mardi 27 juin 2017 à 10h00, le Conseil d'administration de l'Office de l'eau s'est réuni en salle de Commission Permanente de la Collectivité Territoriale de la Guyane, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'administration empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3232-1-1,

Vu les propositions du Président,

Le Conseil d'administration de l'Office de l'eau délibérant valablement, à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1** - d'approuver le compte rendu du procès-verbal du Conseil d'administration du lundi 30 janvier 2017.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du mardi 27 juin 2017.



Pour le Président et par délégation



Hélène SIRDER

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 17 / 07

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 JANVIER 2017

Le mardi 27 juin 2017 à 10h00, le Conseil d'administration de l'Office de l'eau s'est réuni en salle de Commission Permanente de la Collectivité Territoriale de la Guyane, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'administration empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3232-1-1,

Vu les propositions du Président,

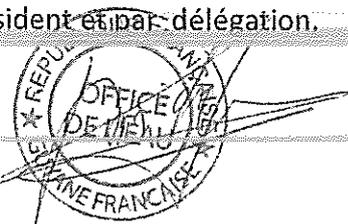
Le Conseil d'administration de l'Office de l'eau délibérant valablement, à l'unanimité,

DECIDE

**Article 1** - d'approuver le compte rendu du procès-verbal du Conseil d'administration du lundi 30 janvier 2017.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du mardi 27 juin 2017.

Pour le Président et par délégation,



Hélène SIRDER

